

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2014**

L'an deux mille quatorze, le jeudi 27 février à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Pauline NOE, Maire.

Présents : Pauline Noé, Pierre Marolleau, Jean-Claude Sausseau, Laurent Pellerin, Marie-Christine Delage-Finck, Eric Verger, Patrick Lafarge, Nathalie Roulet, Jean-Luc Plainfossé, Jacqueline Cornette, François Bourgoïn, Felicia Amisse, Virginie Deloume, Alexandra Nompex.

Excusé : Didier Andrieux (pouvoir à Patrick Lafarge).

**Nomination du secrétaire de séance** : Jean-Luc Plainfossé.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2013.**

Pauline Noé précise que le taux de la Taxe de Modernisation du Réseau est bien 0,225€/m<sup>3</sup> et non 0,25 comme indiqué en séance.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Vote des comptes de gestion et administratifs 2013 commune et assainissement.**

Pauline Noé précise que les deux comptes de gestion et administratifs sont identiques.

Elle passe en revue les différents postes de produits et charges de fonctionnement, dépenses et recettes d'investissement. Elle note que l'écart favorable par rapport au budget (44.651€) sur les charges à caractère général de la commune porte essentiellement sur les dépenses d'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, certaines dépenses ayant dû être reportées.

Pour la commune le résultat de clôture cumulé est excédentaire de 166.575,38€ en investissement et de 573.776,14€ en fonctionnement.

Le « reste à réaliser » en investissement est un déficit de 504.388€ portant essentiellement sur les travaux de la traversée de Luchac.

Pour l'assainissement le résultat de clôture cumulé est excédentaire de 205.099,84€ en investissement et de 86.863,04€ en fonctionnement.

Le « reste à réaliser » en investissement est un déficit de 25.382€.

Il est d'abord procédé au vote des comptes de gestion :

1. de la commune : 14 voix «pour » - 1 abstention
2. de l'assainissement : 14 voix «pour » - 1 abstention
- 3.

puis au vote des comptes administratifs ,Mme le maire s'étant retirée :

1. de la commune : 13 voix «pour » - 1 abstention
2. de l'assainissement : 13 voix «pour » - 1 abstention

### **Affectation des résultats.**

#### **COMMUNE:**

Madame le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la commune comme suit:

En investissement est constaté un résultat cumulé de clôture de: 166 575.38 €

En fonctionnement le résultat cumulé est de 573 776.14 €. Il est affecté comme suit:

- En réserve au compte 1068 : 337 812.62 €
- En report à nouveau au compte 110 : 235 963.52 €

#### **ASSAINISSEMENT:**

Madame le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de l'assainissement:

en investissement le résultat cumulé est excédentaire de 205 099.84 €  
en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de 86 863.04 € . Cette somme est affectée en report à nouveau au compte 110.

#### **Informations diverses.**

**Travaux de Luchac :** ils reprennent pour une durée de 3 mois. Certains poids lourds ne respectent pas les règles provisoires de circulation et occasionnent des dégâts (barrière arrachée).

**Assainissement :** 2 pompes en fin de vie ont lâché et ont dû être remplacées immédiatement (coût de 7.000€).

#### **PLU - Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).**

Pauline Noé fait état d'une pétition d'un groupe d'habitants de Villeneuve qui envisagent de créer une association s'opposant au projet de classement en zone d'activité économique d'un terrain de 6000 m<sup>2</sup> pour permettre une extension de l'unité d'embouteillage existante. Elle va répondre à ce courrier en précisant que le PADD n'est pas encore arrêté et qu'il doit faire l'objet d'un nouveau débat en conseil municipal.

La séance est levée à 19 h 45.